

EXTRAIT - DÉLIBÉRATION

SÉANCE du
VENDREDI 9 FEVRIER 2024
à 18 H 30

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

35 Place Eugène GOUBET
55840 THIERVILLE-SUR-MEUSE

DÉLIBÉRATION
du 09/02/2024

Le Vendredi 9 Février 2024 à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 20240209.003

OBJET :

**EXTENSION DES
PANNEAUX
PHOTOVOLTAIQUES
SUR LE BATIMENT DE
LA SALLE DES FETES**

**-
Demande de subvention**

Le Maire certifie :

➤ Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le : 13/02/2024

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : 05/02/2024

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : 23

Présents	12
Pouvoirs	8
Absents	3
Votants	20

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

PRÉSENTS : M. ANCEAUX Jean-Luc – M. ANTION Claude – Mme BAUGNON Mathilde – Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – Mme CARRÉ Cyrielle – M. CHAZAL Raphaël – M. COURTOIS Jean-Paul – M. DIONOT Michel – Mme DUPUIS Claudine – M. GARNIER Christian – Mme GÉRARD Christine – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. HENRY Philippe – M. KEROUH Nordine – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFEBVRE Gilles – M. NICKLAUS Bruno – M. NOEL Pascal – M. PAUCHET David – M. PIERSON Fabien – Mme PIGEARD Sandrine – M. SCHUMANN Yves – Mme THOUVENIN Odile.

POUVOIRS : Mme CARRE Cyrielle à M. PAUCHET David – M. DIONOT Michel à Mme BAUGNON Mathilde - Mme GÉRARD Christine à M. ANTION Claude – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique à M. CHAZAL Raphaël – M. HENRY Philippe à M. GARNIER Christian – Mme PIGEARD Sandrine à M. COURTOIS Jean-Paul – M. SCHUMANN Yves à Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – Mme THOUVENIN Odile à M. PIERSON Fabien

ABSENTS / EXCUSÉS : Mme CARRÉ Cyrielle – M. DIONO Michel – Mme GÉRARD Christine – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. HENRY Philippe – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFEBVRE Gilles – M. NOEL Pascal – Mme PIGEARD Sandrine - M. SCHUMANN Yves – Mme THOUVENIN Odile

SECRETÉAIRE - art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) : Par 20 voix pour :
Monsieur CHAZAL Raphaël

La Ville a pour projet l'extension des panneaux photovoltaïques existants sur le bâtiment de la Salle des Fêtes permettant ainsi, d'alimenter en autoconsommation les bâtiments communaux suivants :

- Salle multi-activités (Place de la Mairie),
- 126 Avenue Pierre Goubet,
- Eglise (Rue de la Libération),
- Lavoir (47 Rue de la Libération),
- Aquario Club (49 Rue de la Libération).

Le projet consiste en l'installation de 66 nouveaux panneaux solaires sur le bâtiment de la Salle des Fêtes permettant ainsi, à la Ville de Thierville-sur-Meuse **d'être en autoconsommation sur l'ensemble de ses bâtiments.**

Le montant de l'opération s'élève à **28 587,12 € H.T.**

Ces travaux sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2024 – Axe 6 : Environnement et Développement Durable, le Département dans le cadre du dispositif de Transition écologique, EDF et GIP Objectif Meuse.

Il y a lieu d'établir un plan de financement à joindre au dossier :

Nature des dépenses par principaux postes	Montant HT	Ressources	Montant	Pourcentage
Fournitures et pose de panneaux photovoltaïques	28 587,12 €	Autofinancement :	12 864,98 €	45 %
		<u>Aides publiques sollicitées :</u>		
		- Etat (DETR)	8 576,14 €	30 %
		- Département	7 146,00 €	25 %
Total HT	28 587,12 €	Total des recettes	28 587,12 €	100 %

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- d'accepter l'opération ainsi que son plan de financement prévisionnel tel que proposé ci-dessus,
- de l'autoriser à solliciter toutes les aides financières possibles auprès de l'Etat et le Département,
- de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 20 voix pour :

- Accepte l'opération ainsi que son plan de financement prévisionnel tel que proposé ci-dessus ;
- autorise à solliciter toutes les aides financières possibles auprès de l'Etat, le Département, EDF et GIP ;
- autorise à signer tous les documents nécessaires.

Délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

